NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/31/162 S/12156

29 juillet 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE Trente et unième session Point 29 de l'ordre du jour provisoire LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT CONSEIL DE SECURITE Trente et unième année

Lettre datée du 28 juillet 1976, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Syrie le 22 juillet 1976 (A/31/159 - S/12151).

L'accusation selon laquelle des forces israéliennes auraient, le 21 juin, ouvert le feu sur des civils syriens travaillant dans les champs est controuvée. Les seuls tirs auxquels les forces israéliennes ont procédé dans la zone en question à cette date faisaient partie d'une série d'exercices et, conformément aux consignes permanentes, ils étaient tous dirigés vers l'ouest de la ligne A et absolument pas vers le territoire syrien, comme l'a d'ailleurs confirmé l'enquête de la FNUOD.

Alors que les forces armées syriennes interviennent massivement au Liban, il est tout simplement absurde de vouloir transformer des tirs sans importance, relevant d'exercices courants, en un incident international requérant l'attention du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

The word policy of the control of the control of the presence letter however that the control of the control of